



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Pérou.

**Notification**  
**aux Gouvernements des Etats parties**  
**aux Conventions de Genève du 12 août 1949**  
**pour la protection des victimes de la guerre**

---

Ratification des Protocoles additionnels I et II par le Pérou

Le 14 juillet 1989, la République du Pérou a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les Protocoles additionnels I et II entreront en vigueur pour la République du Pérou six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 14 janvier 1990.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 20 novembre 1989

